



**PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 24 SEPTEMBRE 2018
(Adopté par le CD du 12 novembre 2018)**

Présents : Nathalie VALLOGNES, Yves RAS, Hassan ALAOUI, Pierrick LE BALC'H, Nicolas PISSOT, Gaele RAMARQUES, Cyril THOMASSIN, Eric BALLE, Philippe DAUCHEL, Anne CHARRIERAS, Véronique LAMBERTZ, Marc LE MARCHANT DE TRIGON, Maryse UMHAUER, Rodolphe JULES (CD14), Florian BARBEAU (CD76), François DESHAYES (CD27), Danielle FRENEHARD (CD61),

Excusés : Arnaud BESSAT, Patrick LAMOTHE, Ludovic GUIOT (démissionnaire), Frédérique YON, Marc BRUNNENKANT

Absents : David FROMENTIN, Jean-Paul DUBIER

Assistent : Po Chua YANG, Nicole MALHADAS, Stéphanie CARRUANA

+++++

Début de réunion : 20H

1/Le Mot de la Présidente :

*Retour positif sur l'événement « village des sports » de la foire expo de Caen. Il ya eu beaucoup de monde et de clubs qui se sont prêtés au jeu.

*Par l'intermédiaire de son agrément, la ligue a mis à disposition de 10 clubs 18 contrats de services civiques. Une réunion a été mise en place à Hérouville vendredi 21 septembre avec les volontaires concernés par le volley santé sur la notion de savoir ce qu'est le volley santé et les volontaires ont dans l'ensemble plutôt bien joué le jeu.

*Une nouvelle salariée Stéphanie CARUANA, chargée de communication, rejoint la ligue pour un CDD de 4 mois.

Elle aura pour mission d'assurer la communication des activités et des événements de la ligue (réalisation d'une charte graphique, amélioration du site internet, réalisation de documents de présentation et plus particulièrement du CRE dans l'optique de recherche de partenariats, etc...)

2/point financier

-Le montant de la subvention du CNDS 2018 sera de 20500 € (1000€ « réduire les inégalités », 4500 € « lutter contre les discriminations », 15000 € « promouvoir le volley santé »).

-Un appel à projet pour soutenir les associations a été mis en place par l'état pendant l'été. La ligue a fait une demande de subvention FDVA (9000 € sur le fonctionnement global et 6000 € sur l'accompagnement des services civiques).

- La disparition du CNDS a été annoncée.
- La suppression des CTS est également envisagée à plus ou moyen terme.
- L'expert comptable a rendu son rapport pour la saison 2017/2018. Celui-ci présente un déficit de 4489 €. Il a été conseillé de passer en amortissement sur 5 ans l'achat des podiums.

*Une AG financière électronique aura lieu pour valider ces comptes selon le planning suivant :

- entre le 5 et 10 octobre : envoi d'un mail aux clubs pour les prévenir des votes :
- lundi 29 octobre au plus tard, envoi des documents aux clubs (comptes de résultat et de bilan, rapport financiers du trésoriers et expert-comptable)
- le 2 ou le 5 novembre : envoi des codes aux clubs (FFV)
- mardi 6 : 14h00 : ouverture des serveurs
- dimanche 11 novembre minuit, fin des votes électroniques
- lundi 12 : envoi des résultats par Thierry à la ligue
- lundi 12 : information au Comité Directeur (réunion à 20h00)
- mardi 13 : confirmation des résultats aux clubs

3 résolutions à mettre au vote : validations des comptes de résultat et de bilan, quitus au trésorier, affectation du résultat.

Validation des dates : adopté à l'unanimité.
--

3/Séminaires des dirigeants :

Afin de construire un projet associatif sur les 3 années à venir (les bases ont été mises en place lors de l'AG de juin 2016 à Bernay), un séminaire des dirigeants, sous forme de discussions en ateliers est prévu le week-end du 5 et 6 janvier 2019.

Gaëlle RAMARQUES est chargée de trouver un hébergement pour 50 à 80 participants.

-

4/ADOPTION DES PROCES VERBAUX :

- PV du Comité Directeur du 05/06
- PV des Comités du 26/06
- PV du Bureau Directeur du 28/08

Adoption des PV :

Mise au vote : Adoptés à l'unanimité

5/COMMISSIONS :

A) – SPORTIVE SENIOR :

Présentation du Règlement Particulier des Epreuves (RPE) :

PNF :

11 équipes engagées (championnat linéaire A/R 22 journées).

PNM :

10 équipes engagées (championnat linéaire A/R 22 journées).

-3 joueurs(es) ou joueurs muté(e)s et 1 joueuse Etrangère Hors UE autorisées sur la feuille de match.

-jour et horaire officiel de rencontre : samedi 20H (samedi 18h-21h ou dimanche 14h-16h avec autorisation de la CSR).

*Pour que les clubs puissent faire leur demande de modification de calendrier dans les meilleures conditions, le délai entre la diffusion des calendriers et le début des championnats devra être rallongé.

R1M :

15 équipes engagées (10 équipes de l'Est et 5 équipes de l'Ouest).

* 1 poule de 7 & 1 de 8 – championnat linéaire

*l'ASPTT Rouen ayant 2 équipes, 1 équipe sera intégrée à la poule Ouest et 1 à la poule Est.

*Par tirage au sort, c'est l'équipe de Maromme qui est désignée pour être la seconde équipe à rejoindre la poule Ouest.

Validation du tirage au sort :

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

R1F :

12 équipes engagées (4 équipes de l'Est et 8 équipes de l'Ouest).

*Formule : 1^{er} Tour : 2 poules de 6, puis play off et play down.

*Ce sont les équipes de ES Carpiquet et ASPTT Caen qui rejoindront la poule Est.

Challenge de Normandie

Prévu le 23 septembre, il a été annulé faute de participants.

Le droit d'engagement de 50 € a été mal perçu.

Validation des RPE :

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

B) SPORTIVE JEUNES :

Une réunion des entraîneurs a eu lieu le 22 septembre à l'issue du Challenge Jeunes.

La prochaine réunion aura lieu le 18 octobre.

M15 4x4 :

-Poules de brassage sur 3 tours puis poule de niveau.

M15 6x6 :

-Formule Coupe de France sur les 3 premières journées.

-Le tournoi de Noël en M15 6x6 servira de base pour inciter les équipes de M15 4x4 à tester le 6x6 et ainsi pouvoir faire un vrai championnat.

M17 :

- Poules de brassage sur 3 tours puis poules de niveau.
- il est rappelé qu'il est interdit pour les M20 de jouer en M17.

M20 :

- Formule Coupe de France

Challenge Jeunes :

- quelques équipes inscrites. Formule Coupe de France

C) COMMISSION ARBITRAGE :

- les 2 nouvelles consignes de la CCA, à savoir : le port d'un brassard porté à l'avant bras et la désignation d'un responsable de salle, ne seront pas appliquées au niveau des compétitions de la ligue.
- un nouveau grade « arbitre national » vient de voir le jour. Par conséquent, en découle un changement dans les grades actuels : Arbitre Départemental, Ligue, National et Fédéral.
- La CRA souhaite que les comités s'emparent des formations « marqueur », « arbitre jeune » et « arbitre départemental ».
- Une formation d'arbitre « jeune/départemental/ligue » réunissant 18 candidats, a eu lieu le 22 septembre à Caen. Les prochaines dates sont prévues le 13 et 20 octobre.
- La nouvelle tenue d'arbitre, obligatoire au 1^{er} janvier 2019, est en vente sur le site de la FF Volley. Seul le polo sera obligatoire pour les arbitres régionaux.
- Les désignations ne peuvent être faites au cas par cas, ceci afin de permettre aux clubs de respecter leur quota
- La FDME n'étant pas fiable pour le moment, la feuille de match papier sera officielle cette saison. La CRA recommande toutefois aux clubs de se familiariser avec la FDME cette saison.

Pour rappel :

- la licence « encadrement » est obligatoire pour arbitrer ou marquer
- la licence « dirigeant » permet de tenir une feuille de match
- *Il faudra présenter un vœu à l'AG Fédérale pour supprimer la double licence « Encadrant ».

D) COMMISSION TECHNIQUE :

- Le gros problème de la Technique est l'annonce de la baisse du budget en raison du CNDS qui ne finance plus la formation des jeunes.
- Il faudra essayer de trouver une solution pour pouvoir financer l'achat des maillots de Normandie.
- Les dates des CRE pour la saison sont calées et consultables sur le site de la ligue. 50 places sur chaque camp.
- Lors du premier camp de la Toussaint, les clubs pourront faire proposition de joueurs via les critères du CRE.
- 2 jours d'informations sur les nouveaux DRE1 et DRE2 (remplaçant les BEF) sont prévus à Sablé sur Sarthe en novembre.
- 3 certificats : Animateur de Volley, Initiateur de Volley et Educateur de Volley.
- La ligue prendra en charge la formation des formateurs.

Ensuite, La CRT souhaite que les CD soient la base de cette formation, la ligue se chargera de la phase finale en juin.

L'ordre de passage des certificats est à respecter, mais pas forcément dans la même saison.

Validation Rapport ETR :

Mise au vote : Adopté à l'unanimité

E) COMMISSION MEDICALE :

-TSN : IL doit être noté sur la licence pour être valide

-TSR : le certificat médical doit être présenté (numérique autorisé) à l'arbitre et inscrit dans la case « remarque » de la feuille de match pour faciliter le contrôle.

Celui-ci sera à renouveler avant le 31 janvier 2019.

Idéalement, il faudrait trouver un médecin du sport dans la région « EST » qui veuille bien intégrer la commission médicale pour limiter les déplacements éloignés et ainsi faciliter les TSR de ces départements (27 et 76).

Le docteur FROMENTIN, nous informe que le règlement fédéral indique que le médecin régional qu'il soit rémunéré ou pas doit avoir un contrat de travail déclinant les missions et les moyens dont il dispose et qui doit être soumis par avis à son conseil départemental de l'ordre des médecins.

Véronique LAMBERTZ confirme que cela existe sur le site de l'ordre des médecins. Elle est chargée de s'en occuper.

6/QUESTIONS DIVERSES :

Dates des prochains CD :

Lundi 12 novembre

jeudi 10 janvier

lundi 18 mars

lundi 13 mai.

Dates à retenir :

Assemblée Générale Ligue : samedi 29 juin

Séminaire des dirigeants : 5 et 6 janvier 2019.

Tournoi FREBOURG : 16 décembre à Argentan

Fin de la réunion 00H00

Nathalie VALLOGNES
Présidente de la Ligue de Normandie

Ligue de Normandie de Volley-Ball
Maison des Associations – 1018, Quartier du Grand Parc – 14200 Hérouville Saint Clair – Tél: 02.50.01.95.18
Antenne: 1 rue Masson – 76350 Oissel – Tél: 07.68.87.91.02
Email: volleyballnormand@gmail.com Site: <https://www.volleyballnormand.fr/>